

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE  
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;  
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;  
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;  
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;  
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;  
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;  
Vu l'arrêté du 04 avril 2018 portant création de la mention Ski nautique-wakeboard, disciplines associées et tous supports de glisse tractés du BPJEPS, spécialité Educateur sportif ;  
Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 20 novembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Educateur sportif mention Ski nautique-wakeboard, disciplines associées et tous supports de glisse tractés option traction bateau est attribué aux personnes dont les noms suivent :

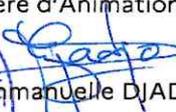
<u>Civilité</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
Monsieur	BARBIER	Lohan
Monsieur	BAUDY	Alexandre
Monsieur	BEILLE	Paul
Monsieur	BLONDEAU	Paul
Monsieur	BORDAS	Téo
Monsieur	CALEN	Julian
Monsieur	COSTA	Florent
Madame	COURANT	Lilou
Monsieur	DARO	Simon
Monsieur	GARCIA	Axel
Monsieur	LLOPIZ	Oscar
Madame	MOREAU	Anouk
Monsieur	NAAR -- DEMUR	Abel
Monsieur	REMIOT	Corentin
Monsieur	ROTTIER	Bertrand
Monsieur	SACHET	Laurent
Monsieur	TABBAL	Hugo
Monsieur	TEMPESTA	Malo
Monsieur	VACHER	Maël

Article 2. - La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 20/11/2024

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,  
Rectrice de l'académie de Bordeaux,  
Chancelière des Universités, et par délégation,  
Conseillère d'Animation Sportive



  
Emmanuelle DJADJO